

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 10 novembre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25000 BESANCON, sous la présidence de Mr Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,32,33,34,35,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31

La séance est ouverte à 20h15 et levée à 23h10.

Étaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLERIEY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mr Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'au point 32), M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAÏTRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZÉHAF, Beure : M. Philippe CHANEY Bonney : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC-ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chatillon-Le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauxenay : Mme Valérie DRUGÉ Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-Sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (jusqu'à la question 32) Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Flurans : M. Dominique LHOMME (suppléant) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSA Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD (jusqu'à la question 34) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LÉOTARD Devecey : M. Michel JASSEY Gennes : M. Jean SIMONDON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Pugey : M. Frank LAIDIÉ Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY

Procurations de vote : M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe CREMER à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Nadine DUSSAUCY à Mr Jean-Marc BOUSSET (à partir de la question 33), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°33), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Françoise GALLIOU à M. Olivier LEGAIN, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Frank LAIDIÉ à M. Christophe LIME, Mme Martine LÉOTARD à M. Florent BAILLY, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Mme Anne VIGNOT à M. Nicolas BODIN, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR.

SPL AER- Rapport de l'élu administrateur- Année 2020

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Le présent rapport porte sur l'année 2020 de la SPL AER BFC (Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté).

La SPL Agence Economique Régionale (AER) Bourgogne Franche-Comté a pour objet d'accompagner le maintien, le développement économique et l'attractivité du territoire Bourgogne Franche-Comté, et d'en assurer la promotion économique.

Grand Besançon Métropole détient une action (soit 0.5% du capital) de la SPL AER. M. BODIN a été désigné pour représenter GBM dans les instances de la SPL.

I. Activité

Pour rappel, s'agissant d'une Société Publique Locale, la SPL AER travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'AER a été fortement mobilisée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, en vue d'apporter un appui opérationnel aux acteurs économiques impactés mais aussi mobilisés en matière de lutte contre cette crise sanitaire (communication sur les mesures économiques régionales et nationales, accompagnement des filières émergentes, élaboration d'une feuille de route pour accompagner la relance post-crise).

L'activité se décline en 4 pôles métiers :

- Pôle développement et prospection pour accompagner les entreprises et les territoires, via l'ingénierie de projets d'entreprise (520 projets en portefeuille, 103 projets aboutis en 2020),
- la prospection (démarche ciblée par secteur et par pays, détection d'investisseurs), missions ralenties du fait de la crise sanitaire (95% des salons internationaux annulés)
- la promotion de l'innovation (salon « créer demain avec 456 participants dont 40% d'entreprises), l'animation des réseaux (innovation, pépinières avec un travail de labellisation), le dispositif de financement presta'inno (69 aides attribuées soit 411 K€ investis), la sensibilisation des acteurs à l'éco-innovation (trophées éco-innovez), l'aide aux partenariats entreprise-recherche
- la communication et diffusion : l'AER mène une politique active en vue notamment de renforcer la notoriété et l'attractivité de la région, de promouvoir les filières d'excellence et d'informer (newsletters, réseaux sociaux, brochures et vidéo, médiathèque économique régionale, participation au sommet du luxe et de la création 2020 avec GBM), publication du magazine « Influences ».

L'AER réalise également un observatoire socio-économique, la veille foncière et immobilière (pôle IET, inventaire des ZAE,) la veille économique, des études sectorielles (ex : aéronautique, matériaux biosourcés, hydrogène).

Par ailleurs, la Région a confié à l'AER la déclinaison d'outils de communication à destination des entreprises pour rendre les politiques publiques qu'elle mène avec les partenaires plus lisibles.

A noter en 2020 un focus sur la filière « hydrogène », dans le cadre de la feuille de route de la Région BFC labellisée « territoire Hydrogène ». L'AER anime le « club H2 Territoires BFC ». France Hydrogène (association française pour le déploiement de solutions hydrogène) a confié la délégation régionale à l'AER.

II. Fiche d'identité

A/ Ressources humaines

L'AER compte 45 salariés répartis dans les 4 pôles métier et le pôle ressources (gestion & administration). 95% des salariés ont bénéficié du télétravail pendant les confinements, avec organisation de deux permanences (6 personnes) sur les sites de Dijon et Besançon.

L'année 2020 a vu la mise en place d'un système d'information RH, la poursuite de la démarche de qualification ISO 9001 et le travail préparatoire en vue de la signature d'un accord d'entreprise sur le Compte Epargne Temps (signé le 1^{er} janvier 2021).

B/ Gouvernance-Juridique

La SPL AER est née en 2017 de la fusion entre l'association ARDIE et la SPL Agence Régionale de Développement.

Elle compte 55 actionnaires : le Conseil Régional et 54 EPCI.

La répartition du capital de la SPL AER, d'un montant de 1 000 000 €, et des postes au conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	part dans le capital	Nb de sièges en Cadm°
Région BFC	72.50%	11
54 EPCI	27.50%	7 sièges pour les représentants de l'assemblée spéciale
dont GBM	0.50%	
total	100%	18

Par ailleurs, 8 censeurs ont été désignés en 2019 pour une durée de 3 ans.

Les 54 EPCI minoritaires sont regroupés au sein d'une assemblée spéciale, qui étudie les dossiers préalablement au conseil d'administration.

L'élu représentant GBM siège en Assemblée spéciale, il est le représentant de l'Assemblée spéciale au conseil d'administration.

En 2020, la Présidence de la société était confiée à M.MARTHEY, conseiller régional.

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2020, l'assemblée spéciale 3 fois, et l'assemblée générale ordinaire une fois et extraordinaire (modification des statuts pour intégrer les réunions à distance) une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Le comité de contrôle analogue (installé dans le cadre du « in house » et regroupant 54 membres) s'est réuni 4 fois.

La SPL n'a pas procédé à distribution de dividendes.

C/ Filiales et participations

L'AER possède une action de chacun des groupes cotés en Bourse ayant une filiale en Bourgogne Franche-Comté, ce qui lui permet d'accéder aux instances de ces groupes et de veiller sur l'emploi à l'échelon régional.

Une centaine d'actions dans 54 sociétés différentes sont ainsi détenues, pour un montant global de l'ordre de 20 K€ au bilan.

III. Situation financière

Les comptes annuels 2020 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

ACTIF en K€	31/12/2020	31/12/2019	PASSIF en K€	31/12/2020	31/12/2019
Actif immobilisé	63	67	Fonds propres	1 316	1 269
Stocks	0	0	Provisions	657	601
Créances	2 317	1 981	Emprunts	0	16
Liquidité	2 303	2 088	Dettes d'exploitation	2 710	2 251
TOTAL Actif net	4 683	4 137	TOTAL Passif	4 683	4 137
PRODUITS en K€	31/12/2020	31/12/2019	CHARGES en K€	31/12/2020	31/12/2019
chiffre d'affaires	4 218	3 962	achats et services	1 520	1 590
subventions	1	1	impôts et charges de personnel	2 615	2 381
Reprise amort et prov ^o	0	0	dot ^o amort et prov ^o	63	58
autres produits	20	39	autres charges	0	0
produits financiers	3	54	charges financières	0	0
produits exceptionnels	3	2	charges exceptionnelles	0	0
total produits	4 245	4 058	Total charges	4 198	4 029
Resultat net	47	29			

A/ Bilan

La structure du bilan de la SPL est fortement dépendante des flux financiers avec la Région Bourgogne Franche-Comté, principale commanditaire. Ainsi, la Région représente la majorité des dettes et la quasi-totalité des créances.

Le passif intègre des provisions pour un montant global de 667 K€ dont une pour risque prudhommal, et une pour indemnité de fin de carrière (calcul réglementaire).

La SPL n'est pas endettée.

La situation de trésorerie, le niveau des fonds propres et les ratios bilanciels sont satisfaisants.

B/ Résultat

Le résultat 2019 est un excédent de 47 327 €.

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 218 K€. Il est essentiellement constitué des missions pour la Région BFC. En 2020, la réduction de l'activité événementielle du fait de la crise sanitaire a été compensée par des commandes complémentaires de la Région BFC.

La masse salariale reste –logiquement- le premier poste des charges (61% sur un total de 4 198 K€). Les principaux autres postes sont les frais de promotion et communication (666 K€), les honoraires et prestations extérieures (consultants, prestataires techniques... pour 250 K€), les loyers (locaux, matériel et véhicules pour 250 K€).

Les ratios de gestion issus du résultat sont satisfaisants.

IV. Liens avec Grand Besançon Métropole

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de GBM participent régulièrement aux instances de la SPL AER et au comité de contrôle analogue.

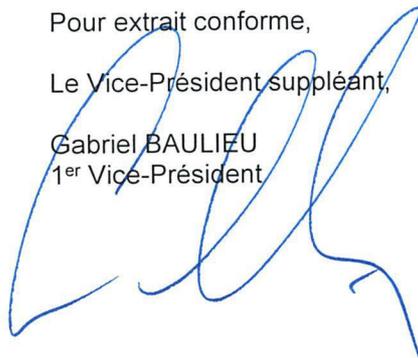
En février 2020, a eu lieu le sommet du Luxe en avec l'AER BFC et la participation exclusive de GBM via une commande passée à l'AER à hauteur de 15 000€. Par ailleurs, il était convenu une participation au SIMI en décembre 2020 via une commande à hauteur de 22 000€ mais celui-ci a été annulé en raison du COVID et reporté en décembre 2021. Enfin , GBM ne garantit aucun emprunt de la SPL.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne aucune convention règlementée liant Grand Besançon Métropole et la SPL AER Bourgogne Franche-Comté.

En 2020, le Conseil Communautaire a été uniquement sollicité sur le rapport de l'élu administrateur au titre de 2019.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL AER

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111
Contre : 0
Abstention* : 0
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.